

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 26/09/2024 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Mathilde FISCHER, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Madame Fadimé CALIK, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Hugo RAPP, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Madame Geneviève MULLER-STEIN donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Madame Nadine MUNCH donne procuration à Monsieur Laurent GEYLLER, Monsieur Robert ENGEL donne procuration à Monsieur Claude SCHALLER, Madame Orianne HUMMEL donne procuration à Monsieur Eric CONRAD, Madame Jennifer JUND donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Madame Anne BALLAND-EGELE donne procuration à Monsieur Jacques MEYER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ donne procuration à Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS donne procuration à Monsieur Denis DIGEL

Subventions spécifiques à la pratique sportive de haut-niveau pour la saison 2023/2024

N° DCM_100_2024

Domaine : Délibération
 Sous-domaine : Sports et Loisirs
 Service instructeur : Sports
 Rapporteur : Madame Cathy OBERLIN-KUGLER

Conformément à la volonté exprimée par la Municipalité de soutenir l'élite sportive locale, une enveloppe financière sera répartie entre les différentes associations sportives Sélestadiennes.

En complément de la subvention de fonctionnement adoptée par le Conseil Municipal, il est proposé d'attribuer une aide spécifique à la pratique de haut-niveau, répartie ci-après :

TABLEAU D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE HAUT NIVEAU POUR LA SAISON 2023/2024

	COLLECTIFS	INTERCLUBS	INDIVIDUELS	ARBITRAGE	TOTAL
SAHB	53 000 €		14 285 €		67 285 €
SCS VB	20 000 €			765 €	20 765 €
SBC	10 000 €				10 000 €
SCS Nat.		8 000 €	1 500 €	765 €	10 265 €
SCS Nat.-Sport adapté			2 285 €		2 285 €
BC 47		1 000 €			1 000 €
BC 98		2 000 €	160€		2 160 €
CPS			2 400€		2 400 €
HANDISPORT			1 500 €		1 500 €
MODELISME			480 €		480 €
CAKCIS		6 000 €			6 000 €
ASACA			6 070 €		6 070 €
ATTELAGE CENTRE				765 €	765 €

ALSACE					
CERCLE D'ECHEC		2 000€			2 000 €
TOTAL	<i>83 000 €</i>	<i>19 000 €</i>	<i>28 680 €</i>	<i>2 295 €</i>	132 975 €

(Montants calculés sur l'année sportive écoulée)

Sélestat Alsace Handball :

Résultats collectifs :

Equipe 2 SAHB :

1^{er} de la poule 4 du Championnat de Nationale 2 et **accession en Nationale 1 (niveau III)** en 24/25.

Agrément ministériel du Centre de Formation toujours en cours
(régularisation du soutien financier au titre de la saison 2022-2023)

Résultats individuels :

Sélectionné en équipe de France U21 :

Romann Carle

Sélectionnés en équipe de France U19 :

Gustave Deloye
Alex Pompon
Simon Rebel
Louis Agaledé
Thomas Omeyer

Sélectionnés en équipe de France U17 :

Lonis Karcher
Loan Meyer
Jules Spinner

SCS Volley Ball

- L'équipe 1 féminine évolue en PRE NATIONALE (Niveau V)
- L'équipe 1 masculine évolue en PRE NATIONALE (Niveau VI)
- Arbitres et juges de haut niveau : Gilles GAUPP superviseur Confédération Européenne de Volley Ball (CEV)
- Rattrapage 2022-2023 : 1 équipe féminine évoluait en Régional (niveau VI)

Sélestat Basket Club :

- équipe 1 masculine se maintient en Nationale 3 : niveau V

SCS Natation :

- 1 arbitre international : Nicolas Jaeger
- 1 équipe féminine et 1 équipe masculine en Nationale 2 : niveau II

- Roberta Zédiu Championne de France N2 100m dos grand bassin, Championne grand Est 50m dos et 100m dos, et finaliste championnats de France juniors 200m nage libre en grand bassin, et 50m dos petit bassin

SCS Natation, Sport Adapté :

- SZPUNAR Laetitia : 2 médailles d'or Championnat de France Adulte Para Natation (50m + 100m nage libre), 2 médailles d'argent (50m dos + 200m nage libre), 1 médaille de bronze (50m brasse)

Billard Club 47 :

- 1 équipe en Nationale 3 : niveau III

Billard Club 98 :

- 2 équipes en Nationale 3 : niveau III
- 1 sélection en équipe de France Jeunes U18: Théo Schneider

Club de Plongée de Sélestat :

Cadet, juniors, espoirs jusqu'à U20 - sport non olympique ou non reconnu par le CIO :

En nage avec palmes eaux-libres

- Bastien Jehl : membre de l'équipe de France junior eaux-libres en septembre 2023. Médaille de bronze aux championnats du monde eaux-libre, Belgrade, septembre 2023

En Orientation subaquatique :

Membre de l'équipe de France Junior (Championnats d'Europe septembre 2024) :

- Anne-Charlotte Callet
- Jehl Louis
- Peter Margot

Séniors – Sport non olympique ou non reconnu par le CIO

En nage avec palmes eaux-libres

- Ploetze Yan : membre de l'équipe de France junior eaux-libres en septembre 2023

En Orientation subaquatique :

- Champion de France Senior : Ploetze Yan
- Championne de France Senior : Anne-Charlotte Callet

Membre de l'équipe de France Sénior (Championnats d'Europe Septembre 2024) :

- Sebire Julien
- Ploetze Florence
- Ploetze Yan
- Knobloch Pascal

Handisport :

Hector DENAYER :

- Membre de l'équipe de France aux Jeux Paralympiques 2024 deux médailles d'argent au championnat d'Europe 2024 (100m brasse et 200m 4 nages)

CAKCIS:

- Sport Interclub Olympique : Niveau I

APEI Centre Alsace – ASACA, Para-Athlétisme : pour un sport olympique ou inscrit sur la liste des sports reconnus par le CIO

- RAUSCHER Jean : Médaille d'or aux Championnats de Para Athlétisme (2000m, séniors)
- CAMPOS P'BALA Miguel : 2 Médailles d'or aux Championnats de Para Athlétisme (100m et 200m, vétérans)
- TEISSIER Andréas Médaille d'or aux Championnats de Para Athlétisme (1500m, Espoirs)

CERCLE D'ÉCHEC :

- 1 équipe en Nationale II féminine

Modélistes Club de Sélestat :

Maxime SCHMITT :

- Sélection en équipe de France F3P, médaillé d'Or en équipe aux Championnats de Monde à Vilnius en Lituanie 2023, en Modélisme F3P : Avion de voltige indoor

Attelage Centre Alsace :

Bruno KEMPF :

- Inscrit sur la liste des juges et arbitres de haut-niveau pour 2023

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la répartition des subventions en faveur du sport de haut-niveau.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**après avis favorable
de la Commission Attractivité et Epanouissement de la
Personne
réunie le 17/09/2024**

VU *les crédits budgétaires inscrits au budget primitif 2024, notamment sous le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » imputation interne 65748-30009.*

DÉCIDE d'attribuer pour la saison 2023 /2024 les subventions spécifiques aux associations sportives dans le cadre de la pratique sportive de haut-niveau selon la répartition proposée ci-dessus sur la base du niveau de compétition de l'année écoulée.

Le montant global de l'aide s'élève à 132 975 euros.

Adopté à l'unanimité

Ne prend pas part au vote :3

Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Caroline REYS

Messieurs Philippe DESAINTEQUENTIN et Stéphane ROMY et Madame Caroline REYS ne prennent pas part au vote

Pour extrait conforme
Le Maire

Le secrétaire de séance

Marcel BAUER

Mathilde FISCHER

**CRITÈRES DE HAUT NIVEAU
 SUBVENTIONS DE HAUT NIVEAU**

UNIQUEMENT CLUBS A STATUT AMATEUR

1. SPORTS COLLECTIFS

Aides financières et subventionnements pour niveau de pratique en fonction de l'organisation des compétitions en France

Concerne les sports collectifs majeurs, féminins et masculins

TABLEAU

	SPORT	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI
FEM.	Handball basket ball volley ball rugby football	D 1 Ligue 1 pro Ligue A Elite 1 D 1	D 2 L 2 Elite Elite 2 D 2	N 1 N 1 N 2 Fédéral 1 D H	N 2 N 2 N 3 Fédéral 2 Dep.	N 3 N 3 Pré. Nat. Fédéral 3 Dép.	Pré. Nat. Pré. Nat. Régional - Dép.
MASC.	Handball basket ball volley ball rugby football	Starligue Pro A Ligue A Top 14 L 1	Proligue Pro B Ligue B Pro D 2 L 2	N 1 N 1 Elite Fédéral 1 National	N 2 N 2 N 2 Fédéral 2 N 2	N 3 N 3 N 3 Fédéral 3 N 3	Pré. Nat. Pré. Nat. Pré. Nat. Honneur Régional 1 (ancienne DH)
	1-Subvention municipale forfaitaire	39 000	33 000	16 100	10 000	8 000	4 000
	2-Aide à la promotion à travers le sport de l'image de Sélestat et de l'Alsace	13 000	7 500	5 700	2 500	1 000	500
	3-Encouragement à l'engagement financier des partenaires et sponsors privés	13 000	7 500	5 700	2 500	1 000	500
	Total (1)+(2)+(3)	65 000	48 000	27 500	15 000	10 000	5 000
	4-Encouragement pour la remontée immédiate après une relégation (si descente saison précédente)	/	8 000	6 000	4 000	2 500	2 000
	5-Encouragement pour une accession en division supérieure	/	8 000	6 000	4 000	2 500	2 000
	6-Encouragement pour un titre national	17 000	8 000	6 000	4 000	2 500	2 000
	7-Aide au fonctionnement du centre de formation « labellisé »	40 000	30 000	20 000	10 000	5 000	3 000
	8-Impact médiatique	12 000	8 000				
	9-Affluence des spectateurs	6 000	3 000				
	Total (7)+(8)+(9)	58 000	41 000				

2. SPORTS INTERCLUBS

Sports non olympiques ou non reconnus de haut niveau par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau.

TABLEAU

	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV
Aide forfaitaire	3 000 €	2 000 €	1 000 €	500 €

Sports olympiques ou reconnus de haut niveau par la Commission Nationale du Sport de Haut Niveau

TABLEAU

	Niveau I	Niveau II	Niveau III	Niveau IV
Aide forfaitaire	6 000 €	4 000 €	2 000 €	1 000 €

3. SUBVENTIONS DE HAUT NIVEAU ATTRIBUÉES A TITRE INDIVIDUEL

Cette catégorie s'adresse aux athlètes, toutes disciplines confondues, à titre individuel qui répondent aux critères suivants (la subvention sera toujours versée au club) :

A) pour les catégories cadet, junior, espoir, ou jusqu'à la catégorie U20 :
figurer en équipe nationale ou être détenteur d'un titre de champion national, européen ou mondial

Le montant de l'aide attribuée au club d'origine sera de :

- 1500€ pour un sport olympique ou inscrit sur la liste des sports reconnus par le CIO
- 160€ pour un sport non olympique ou non reconnu par le CIO

B) pour la catégorie senior :

figurer en équipe nationale ou être détenteur d'un titre de champion national

Le montant de l'aide attribuée au club d'origine sera de :

- 2285€ pour un sport olympique ou inscrit sur la liste des sports reconnus par le CIO
- 320€ pour un sport non olympique ou non reconnu par le CIO

En cas de titre européen, mondial ou olympique, le club d'origine du licencié se verra verser une subvention de :

- 3050€ pour un sport olympique ou inscrit sur la liste des sports reconnus par le CIO
- 480€ pour un sport non olympique ou non reconnu par le CIO

4. ARBITRES ET JUGES DE HAUT-NIVEAU (les conditions (1) et (2) sont à remplir simultanément)

1. Arbitres et juges issus des clubs affiliés à l'Office Municipal des Sports de Sélestat, figurant sur la liste annuelle éditée par le Ministère des Sports
2. Avoir arbitré et/ou jugé une compétition internationale.

Le club d'origine se verra alors attribuer un montant de 765 €.

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le



ID : 067-216704627-20240927-DCM_100_2024-DE